



Iteuil

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la commune d'Iteuil

Séance du 17 décembre 2018

Nombre de conseillers en exercice : 23
Présents ou représentés : 18
Date de convocation : 11 décembre 2018

L'an deux mil dix-huit le dix-sept décembre à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune d'Iteuil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie d'Iteuil, sous la présidence de Madame Françoise MICAULT, Maire d'Iteuil,

Présents : Françoise MICAULT, Bertrand BOISSEAU, Véronique OTT, Jean-Paul GRIMAUD, Renée HOUNG ON SEING, Chantal CHAIGNE, Jean-Paul AUGER, Anita BELLIN, Florence BERNE, Jean-Christophe CINQUABRE, Alexandrine COURTIN-CHAMEREAU, Frédéric DENIS, Benoît GODET, Fabienne MAGNY, Patrick MAILLOU, Franck MELIN, Gérard RIVIERE, Thomas SEYS.

Absents : Marie-Christine BRIS, Etienne MIRAKOFF, Mariama MURZEAU, Pascale ROGER, Anthony ROTH.

Représenté par pouvoir : -

Secrétaire de séance : Fabienne MAGNY.

Objet : Tarifs locations salles et matériel
Complexe sportif et socioculturel Hervé Manteau année 2019

Q 1

Délibération n° : del2018066

Délibération : POUR : 18 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide d'appliquer les tarifs de location de salles, de matériels et de ménage du complexe sportif et socioculturel Hervé MANTEAU à compter du **1^{er} janvier 2019** :

TARIF LOCATION SALLES ET MATERIELS 2019	SEMAINE lundi mardi mercredi jeudi			Vendredi, samedi, dimanche, jours fériés, 24 et 31 décembre		
	ITEUIL	EXTERIEUR hors politique	Association d'Iteuil 1 fois / an gratuit	ITEUIL	EXTERIEUR hors politique	Association d'Iteuil 1 fois / an gratuit
RESTAURANT	85	106	47	104	142	65
RESTAURANT 2 jours	–	–	–	126	163	92
RESTAURANT 3 jours	–	–	–	189	244	138
RESTAURANT + CUISINE	105	141	65	141	179	85
RESTAURANT + CUISINE 2 jours	–	–	–	173	224	105
RESTAURANT + CUISINE 3 jours	–	–	–	259	336	158

AR PREFECTURE

086-218601136-20181217-DEL2018066-DE
Regu le 19/12/2018

TARIF LOCATION SALLES ET MATERIELS 2019	SEMAINE lundi mardi mercredi jeudi			Vendredi, samedi, dimanche, jours fériés, 24 et 31 décembre		
	ITEUIL	EXTERIEUR hors politique	Association d'Iteuil 1 fois / an gratuit	ITEUIL	EXTERIEUR hors politique	Association d'Iteuil 1 fois / an gratuit
SALLE DES FETES	206	302	105	242	406	126
SALLE DES FETES 2 jours	–	–	–	296	519	147
SALLE DES FETES 3 jours	–	–	–	444	779	221
SALLE DES FETES + CUISINE + RESTAURANT 1 journée	248	449	168	302	502	209
SALLE DES FETES + CUISINE + RESTAURANT 2 jours	–	–	–	378	580	248
SALLE DES FETES + CUISINE + RESTAURANT 3 jours	–	–	–	567	870	373
SALLE DES SPORTS + SALLE DES FETES Extérieur	–	–	–	–	1218	–
TABLE	3,05	11,00	–	3,05	11,00	–
CHAISE	0,60	3,35	–	0,60	3,35	–

Toute table ou chaise cassée, ou non remise, à la date convenue sera facturée au coût réel de remplacement.

Toute location de mobilier pour manifestations extérieures concerne l'ancien mobilier bois ; le mobilier le plus récent n'étant pas proposé à la location.

✓ Les salles sont louées de **9 h 00 à 9 h 00** le jour suivant.

✓ La réservation :

- des salles fait l'objet d'un contrat d'occupation signé entre les parties **deux mois avant** la date de la manifestation privée,
- des salles et mobiliers est effective à la date de signature du contrat.

✓ Versement :

- des **arrhes : 30 %** au moment de la réservation par chèque libellé à l'ordre du Trésor public,
- d'une **caution de 185 €** à la remise des clefs par chèque libellé à l'ordre du Trésor public.

✓ Le mobilier doit être enlevé et restitué **entre 8 h 30 et 11 h 00** et fait l'objet d'une facturation à l'unité.

Conformément à l'article 4 du règlement général d'utilisation des salles municipales d'Iteuil approuvé par délibération du conseil municipal du 13 décembre 2000, les utilisateurs devront ranger le matériel tel qu'il a été mis à leur disposition, et assurer le **nettoyage des salles et de leurs abords**.

Faute de quoi, il sera facturé au contractant le temps passé pour la remise en état des lieux soit **45 €/heure**.

AR PREFECTURE

086-218601136-20181217-DEL2018066-DE
Regu le 19/12/2018

- décide de maintenir les tarifs suivants :
 - o **5 €** par aimant manquant, constaté lors de l'inventaire qui sera effectué avant et après la location de la salle de restaurant du complexe sportif et socioculturel Hervé Manteau,
 - o **15 €** par badge perdu, volé ou non restitué, facturé à l'association concernée.

Fait et délibéré à Iteuil, les jour, mois et an susdits. Après lecture, tous les membres présents ont signé le registre.

Pour extrait conforme,
Iteuil, le 18 décembre 2018



Françoise MICAULT



AR PREFECTURE

086-218601136-20181217-DEL2018066-DE
Regu le 19/12/2018

AR PREFECTURE

086-218601136-20181217-DEL2018066-DE
Regu le 19/12/2018